

PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

PROJET : Pérenniser la paix en Tunisie par l'inclusion des jeunes au niveau local

**Appel à manifestation d'intérêt pour participer à un
programme de mobilisation des jeunes et de
renforcement des capacités au niveau local :**

**Municipalités : Médenine ville, Tataouine ville,
Remada, Gabès ville, Ben Guerdane, Zarzis et Djerba
Ajim**

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

Référence : <Appel à manifestation d'intérêt PNUD/PBF/01/2020>

Date limite de soumission des demandes de participations : **17 Mai 2020**

Table des matières

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II. CADRE STRATÉGIQUE	3
III. THÉMATIQUES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET	3
IV. MODALITÉS DE PARTICIPATION DANS LE PROGRAMME	5
Zone géographique	5
Durée.....	5
V. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	5
Eligibilité des demandeurs	5
VI. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ET PROCÉDURES À SUIVRE	5
Présentation de la demande	5
Soumission du formulaire complet de demande	6
Calendrier indicatif	7

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Alors que la Tunisie est le seul pays où la dynamique après les revendications sociales qui ont touché la région arabe a conduit à l'émergence d'une démocratie multipartite, la jeunesse tunisienne – jeunes femmes et jeunes hommes – continue de connaître une marginalisation politique, économique, sociale et culturelle. En vue de répondre à ces difficultés, ce projet inter-agences (PNUD, ONU Femmes, UNESCO) vise à renforcer la cohésion sociale et la résilience par l'inclusion des jeunes femmes et jeunes hommes les plus marginalisé(e)s, au niveau local. Le projet cherche à démontrer l'efficacité d'utiliser une approche endogène basée sur la résilience ainsi qu'une approche hautement axée sur les bénéficiaires. Il se concentre sur la région du Sud et des zones frontalières avec la Libye ; 7 municipalités ont été ciblées, à savoir Médenine, Tataouine, Remada, Gabès, Ben Guerdane, Zarzis et Djerba Ajim. La mise en œuvre du projet sera assurée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), pour le Ministère des affaires locales et de l'environnement pendant 18 mois au cours de la période 2019-2020. Le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) assurera la gestion des connaissances et facilitera les synergies avec les activités de la Banque Mondiale dans le cadre de leur initiative conjointe « Pathways for Peace » (« Chemins pour la paix »). Le projet est financé par le Fonds de Consolidation de la Paix du Secrétaire Général des Nations Unies.

II. CADRE STRATEGIQUE

L'objectif global de cet appel à manifestation d'intérêt est de renforcer la résilience des 7 municipalités qui ont été ciblées, à savoir Médenine ville, Tataouine ville, Remada, Gabès ville, Ben Guerdane, Zarzis et Djerba Ajim. Les pistes privilégiées seront le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de relations de confiance et de respect entre citoyens et autorités publiques.

Le projet est conçu pour autonomiser les jeunes femmes et jeunes hommes, notamment les plus marginalisés, en tant qu'acteurs et actrices du changement dans leurs communautés et pour accroître leur participation aux processus de prise de décision au niveau municipal en encourageant :

- Des pratiques plus inclusives et mieux adaptées aux jeunes parmi les membres hommes et femmes des conseils locaux cibles ;
- Des initiatives de développement et de prévention choisies, conçues et mises en œuvre par les jeunes femmes et hommes sélectionné(e)s. ;
- Un environnement favorable et constructif, grâce au dialogue entre les générations, à travers des représentations positives des jeunes et du Sud par les médias et à l'harmonisation des efforts des acteurs et actrices du développement travaillant sur des questions liées à la jeunesse ;
- Une coordination et un partage de bonnes pratiques en matière d'inclusion de la jeunesse au sein du réseau des jeunes sélectionné(e)s.

Enfin, bénéficiant de l'occasion offerte par les élections municipales de mai 2018, le projet vise à soutenir les efforts de décentralisation du gouvernement, qui offrent la possibilité de réarticuler la relation entre l'Etat et la société, et entre l'Etat et les jeunes femmes et jeunes hommes les plus marginalisés.e.s.

III. THEMATIQUES DE L'APPEL A PROPOSITIONS CONCERNEES

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

Cet appel à manifestation d'intérêt concerne la participation dans un programme qui concerne la mobilisation des jeunes et le renforcement des capacités au niveau local sur les dimensions suivantes :

- Dialogue
- Renforcement de la bonne gouvernance, du respect des droits humains et de l'état de droit.
- Implication des populations.
- Mobilisation des jeunes.
- Egalité des sexes et autonomisation des femmes.
- Education, renforcement des compétences et facilitation de l'accès à l'emploi.
- Communication stratégique, Internet et réseaux sociaux.

Domaines d'intervention	Thématiques indicatives
Jeunes et citoyenneté active	<ul style="list-style-type: none">• Impliquer les jeunes dans les processus de décision et créer des plates-formes leur permettant de renforcer leurs compétences pour le développement de stratégies de plaidoyer pour l'intégration des besoins des jeunes dans les politiques publiques.• Adopter des approches de mentorat et accompagnement pour renforcer la résilience des communautés de jeunes marginalisés/difficiles à atteindre de Médenine, Gabès et Tataouine et de promouvoir la diversité et le pluralisme culturel/social.• Soutenir les initiatives dirigées par des jeunes.• Promouvoir à travers l'Art des voies d'engagement pour les jeunes, et diffuser des messages s'appuyant sur les valeurs de tolérance et vivre-ensemble.
Femmes	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'intégration et la participation des femmes dans la gouvernance locale (formelle et informelle) et les mécanismes de prise de décision.• Soutenir l'autonomisation des jeunes femmes et les approches sensibles au genre.
Pérenniser la paix	<ul style="list-style-type: none">○ Créer des « espaces protégés » destinés aux jeunes et aux femmes○ Renforcer les relations de confiance entre jeunes et forces de sécurité intérieures (les municipalités...) en renforçant le dialogue et la collaboration pour diminuer la tension et réduire la frustration entre eux.○ Appuyer la mise en place de mécanismes d'appui psychologique et social dans les espaces fréquentés par les jeunes et les femmes (maisons des jeunes, écoles, etc.).
Média et réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none">• Mettre l'accent sur les messages pour renforcer la cohésion sociale, la tolérance, le pluralisme, la compréhension ainsi que des formations de renforcement des capacités en communication.

IV. MODALITES DE FINANCEMENT

Zone géographique

Les 7 municipalités ciblées sont : Médenine ville, Tataouine ville, Remada, Gabès ville, Ben Guerdane, Zarzis et Djerba Ajim.

Durée

6 mois à partir de Juin 2020

V. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les présentes lignes directrices définissent les règles de soumission des demandes de participation au programme en conformité avec les procédures du PNUD.

Eligibilité des demandeurs

Le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes pour pouvoir prétendre à une subvention :

- Être une organisation de la société civile dont le siège social et les activités sont basés dans La municipalité dans laquelle le projet sera exécuté ;
- Être indépendant des partis/mouvements politiques.
- Avoir un comité directeur composé de jeunes ou partiellement de jeunes.
- Avoir une représentation en genre d'au moins 40% au sein de l'association
- Avoir mené des actions qui incluent des personnes à besoins spécifiques ou des personnes appartenant a des groupes vulnérables

Ne peuvent participer à des appels à propositions, ni être bénéficiaires d'une subvention les demandeurs et les partenaires :

- Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou qui se trouvent dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- Qui, dans le cadre d'une subvention accordée par le PNUD ou autre organisation onusienne, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Sont exclus de la participation à l'appel à propositions ou ne peuvent bénéficier d'une subvention, les demandeurs qui, au moment de l'appel à propositions et pendant son évaluation :

- Se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
- Ont fait de fausses déclarations lors leur candidature à l'appel à propositions ou n'ont pas fourni les renseignements exigés au PNUD.

VI. PRESENTATION DE LA DEMANDE ET PROCEDURES A SUIVRE

Présentation de la demande

Afin de présenter la demande:

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

- Les demandeurs doivent effectuer leur demande en utilisant le formulaire de demande figurant à l'annexe 2.
- Les demandeurs doivent respecter scrupuleusement le format du formulaire de demande et remplir les paragraphes et les pages dans l'ordre.
- Déclaration sur les biens au niveau de l'INLUCC (renforce le dossier de demande)
- Rapports moraux et financiers valides de l'année dernière ou des deux dernières années
- Inscription officielle sur le JORT
- Un engagement écrit et signé que l'association n'est reliée ni directement ni indirectement à aucun parti politique

Les recommandations suivantes sont effectuées :

- Les demandeurs ont le choix, pour effectuer leur demande, d'utiliser soit la langue arabe, soit la langue française.
- Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées.
- Les demandeurs doivent s'assurer que le formulaire est complet en utilisant la liste de contrôle du formulaire complet de demande (Annexe 2). Les demandes incomplètes peuvent être rejetées.
- Il est à noter que seul le formulaire de demande sera évalué. Il est par conséquent très important que ce document contienne toutes les informations pertinentes concernant la proposition. Aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée.

Le PNUD se réserve le droit de refuser toute demande non conforme aux critères d'éligibilité

Soumission du formulaire complet de demande

Les demandeurs doivent télécharger les documents à renseigner, en arabe ou en français, sur le lien :

<http://procurement-notices.undp.org/>

Ils doivent soumettre le formulaire complet (Annexes 2) de demande, conformément au modèle publié dans les présentes lignes directrices en version électronique, et de la déclaration du demandeur (Annexe 1) à l'adresse électronique suivante :

propositions.tn.2019@undp.org

L'e-mail d'envoi doit avoir comme objet :

« Appel à propositions PNUD/PBF/01/2020 »

Tout dossier de demande envoyé par d'autres moyens (par exemple par fax ou par courrier) ou à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus sera rejeté.

Calendrier indicatif

	Date
Annonce de l'appel à proposition	18/03/2020
Republication de l'annonce	27/04/2020
Date limite pour les demandes de clarifications au PNUD	03/05/2020
Dernière date à laquelle les clarifications sont données par le PNUD	17/05/2020
Date limite de soumission de la demande complète	12/06/2020

Liste des annexes :

Annexe 1_ Formulaire de demande

Annexe 2_ Liste de contrôle du dossier